ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 13 novembre 2024, à 16 h 32, par visioconférence

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Benoit Dicaire, parent d'étudiant
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, personnel enseignant
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Edouard Spriet, secteur activités entreprises
Julie Tougas Ouellette, professionnel non enseignant
Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont absent(e)s :

Mordjane Dahes, étudiante secteur technique, ÉNA
Stéphane Dion, parent d'étudiant
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires

Sont invité(e)s :

Nathalie Auger, adjointe de la directrice générale
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles
Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Jean-Paul Gagné, membre émérite

Benoit Dicaire, président du conseil d'administration, préside l'assemblée. Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 16 h 32.

Mme Lépine rappelle aux membres qui étaient en fonction durant l'année financière 2023-2024 qu'ils doivent remplir le questionnaire concernant les opérations entre apparentés et remercie les membres qui l'ont déjà rempli.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	**Points**
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. États financiers 2023-2024	
2.1 Adoption des états financiers 2023-2024 Présenté par : François Lefebvre	Décision
2.2 Approbation d'une affectation au solde de fonds Présenté par : François Lefebvre	Décision
Suivi concernant l'imposition d'un niveau d'investissement et le gel de recrutement Présenté par : Hélène Bailleu	Information
4. Avis de motion pour des amendements à apporter au *Règlement sur les droits chargés aux étudiants inscrits au cégep Édouard-Montpetit* (règlement no 3) Présenté par : Bruno Jobin	Information
5. Levée de la séance	Décision

24-CA-87 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Patrick Monarque, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 13 novembre 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Isabelle Desrochers Galipeau rejoint la réunion à 16 h 35.

2. ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

Patrick Monarque, président du comité d'audit et des finances, introduit le sujet, résume certains éléments discutés lors de la réunion du comité d'audit et des finances du 6 novembre 2024 et souligne que les résultats sont positifs.

François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente les états financiers 2023-2024 et les faits saillants. Il rappelle que le conseil d'administration adopte un budget initial en juin, puis un budget révisé en mars de l'année suivante, et que les états financiers doivent être déposés au plus tard le 15 novembre.

Elise Violletti rejoint la rencontre à 16 h 45.

M. Lefebvre présente les états financiers et explique les variations les plus importantes. Il mentionne que les résultats sont meilleurs que ce qui avait été prévu au budget révisé et cela s'explique principalement par trois éléments :

Les résultats de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises qui sont plus élevés que prévu;
Les résultats du Centre sportif qui sont plus élevés que prévu et les revenus de stationnement en hausse;
Une économie nette sur les coûts autres que la masse salariale.

Frédéric Lefebvre quitte la réunion à 16 h 55.

Un membre félicite le Cégep et, plus spécifiquement, Claudine Ellyson et son équipe de la direction de la formation continue et des services aux entreprises, pour leurs excellents résultats.

2.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

24-CA-88 PROPOSITION

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a réalisé l'audit du Rapport financier annuel 2023-2024 du Cégep, tel que requis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;
ATTENDU que, selon l'auditeur indépendant, les informations financières au 30 juin 2024 ont été préparées, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le guide applicable aux cégeps;
ATTENDU que les membres du comité d'audit et des finances ont procédé à un examen du Rapport financier annuel au 30 juin 2024, incluant les notes complémentaires et du rapport de l'auditeur indépendant;
ATTENDU que le Rapport financier annuel est jugé conforme par les membres du comité d'audit et des finances;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Elise Violletti, appuyée par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter le Rapport financier annuel au 30 juin 2024 et les notes complémentaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 APPROBATION D'UNE AFFECTATION AU SOLDE DE FONDS

François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le contexte menant à l'approbation d'une affectation au solde de fonds. Il explique le pouvoir du Cégep d'affecter des fonds, jusqu'à un certain pourcentage, et explique comment le Cégep prévoit utiliser ses surplus dans le futur.

24-CA-89 PROPOSITION

ATTENDU la nécessité d'ajuster, comme prévu, les fonds déjà affectés (- 461 117 $);

ATTENDU la nécessité d'affecter les provisions suivantes :

Projets d'amélioration des espaces physiques 3 000 000 $;
Soutien aux projets d'immobilisation 1 000 000 $;
Projet d'amélioration du stationnement 500 000 $;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Raymond Lagacé, appuyé par Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'affecter un montant de quatre millions trente-huit mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (4 038 883 $) au solde de fonds au 30 juin 2024 du Cégep Édouard-Montpetit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET LE GEL DE RECRUTEMENT

Hélène Bailleu, directrice générale, présente un suivi concernant l'imposition d'un niveau d'investissement et le gel de recrutement et répond aux questions des membres.

En ce qui concerne l'imposition du niveau, il n'y a pas eu de changements importants depuis la réunion du conseil d'administration du 2 octobre 2024 et le Cégep est en contrôle de la situation.

Les cégeps devaient recevoir, au début du mois de novembre 2024, les niveaux qui seront imposés pour la prochaine année afin de pouvoir prévoir les travaux en conséquence. Cependant, ces informations n'ont pas encore été reçues. La mécanique et la manière dont les niveaux d'investissement seront établis ne sont donc toujours pas connues à ce jour. Il y aura un point de suivi concernant ce sujet à la prochaine réunion du conseil d'administration prévue le 27 novembre 2024.

Une autre mesure a été annoncée depuis la réunion du conseil du 2 octobre 2024 : le gel de recrutement pour les membres du personnel qui ne sont pas en services directs aux personnes étudiantes, en vigueur depuis le 1er novembre 2024. Mme Bailleu explique les impacts de cette mesure, dont l'incapacité du Cégep et des équipes à réaliser adéquatement la mission du Cégep. La durée de cette mesure n'est pas connue. Elle explique que toutes les directions travaillent ensemble à identifier les postes qui sont en services directs auprès des personnes étudiantes.

Élisabeth Fournier quitte la réunion à 17 h 35.

Isabelle Desrochers Galipeau quitte la rencontre à 17 h 36.

Benoit Dicaire mentionne la démarche des présidents des conseils d'administration des cégeps afin de transmettre une lettre au gouvernement visant à exprimer leurs inquiétudes face aux décisions qui menacent l'autonomie et la gouvernance des cégeps. La lettre sera déposée avec la documentation de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2024.

4. AVIS DE MOTION POUR DES AMENDEMENTS À APPORTER AU *RÈGLEMENT SUR LES DROITS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT* (RÈGLEMENT NO 3)

Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, et François Lefebvre, directeur des finances, présentent le contexte menant à la révision du *Règlement sur les droits chargés aux étudiants inscrits au cégep Édouard-Montpetit* (Règlement no 3 du Cégep). M. Jobin explique les démarches qui seront effectuées par le groupe de travail formé de la Direction des affaires étudiantes et communautaires, de la Direction des ressources financières et de la Direction des études pour réviser le Règlement et pour communiquer les changements à la population étudiante. Suite à une question d'un membre à cet effet, il explique que les droits de toute nature : représentent des droits pour l'accueil, les activités communautaires, socioculturelles et sportives, l'encadrement pour l'aide financière, le placement et l'aide psychologique et le développement durable.

Un avis de motion est donné aux membres du conseil d'administration qu'il sera proposé, lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration au cours de l'année scolaire 2024-2025, d'adopter la version révisée du *Règlement sur les droits chargés aux étudiants inscrits au cégep Édouard-Montpetit* (Règlement no 3 du Cégep). La version actuelle du Règlement a été adoptée par le conseil d'administration le 14 juin 2016. La révision du Règlement vise principalement à actualiser les frais afin de les rendre conformes aux pratiques de l'établissement et de maximiser la transparence envers la population étudiante. De plus, l'ajout d'une augmentation annuelle des droits de toute nature fournira un cadre de référence stable prenant en compte l'évolution des coûts des services offerts aux personnes étudiantes. Des modifications au niveau de la mise en page

seront effectuées afin d'intégrer la nouvelle identité visuelle du Cégep et une attention sera aussi apportée à la rédaction inclusive du document. La version révisée du Règlement sera analysée par le comité de direction au préalable, puis présentée au conseil d'administration par la suite, probablement à la réunion du mois de février 2025.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 17 h 45.

Benoit Dicaire

Benoit Dicaire
Président du conseil d'administration

Marie-Pier Lépine

Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée